



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_50

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D’AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE RELATIVE A L’ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT le projet de convention, ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans la constitution, le suivi et la transmission des dossiers de retraite des agents territoriaux ;

CONSIDERANT que cet accompagnement nécessite la signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne (CIG) ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne (CIG) pour l'instruction des dossiers retraite des agents de la Commune, à la demande de cette dernière et autorise M. le Maire à la signer.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

